Chapitre N° 06 :

Efforts législatifs algériens dans le domaine des délits liés aux drogues

Plan du chapitre 6 : Efforts législatifs algériens dans le domaine des délits liés aux drogues

Introduction

1- Conventions internationales.....2

2- La législation algérienne en matière de lutte contre la drogue.....3

Conclusion

Liste bibliographique

Introduction

Après avoir étudié le rôle des institutions éducatives et des médias dans la prévention des drogues, ce chapitre aborde le cadre juridique et normatif. Il vise à présenter les principales conventions internationales ainsi que la législation algérienne en matière de lutte contre la drogue.

Ce chapitre permettra aux étudiants de mieux comprendre les fondements légaux de la lutte contre ce fléau. Il est structuré autour de deux axes : les conventions internationales et le cadre législatif algérien.

1-Conventions internationales

Les conventions internationales jouent un rôle fondamental dans la lutte contre le trafic et la consommation de drogues à l'échelle mondiale. Dans cette section, nous examinerons les principales conventions internationales qui encadrent les efforts globaux de prévention et de répression liés aux drogues.



Pour réduire la consommation de drogue au sein de la société algérienne, l'État a adopté différentes stratégies conformes aux conventions internationales qu'il a ratifiées.

Parmi les conventions internationales qu'elle a ratifiées figurent :

- La Convention unique sur les stupéfiants de 1961 (telle que modifiée par le Protocole de 1972 portant amendement de ladite convention),

- La Convention de 1971 sur les substances psychotropes,
- La Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 (Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie).

2-La législation algérienne en matière de lutte contre la drogue

La législation algérienne en matière de lutte contre la drogue vise à réguler et à réprimer les comportements liés à la consommation et au trafic de substances illicites. Dans cette section, nous analyserons les principales lois et mesures adoptées par l'Algérie pour faire face à ce phénomène et en assurer le contrôle.



L'Algérie s'est dotée d'un arsenal juridique adéquat et conforme à ses obligations internationales et aux exigences politiques, économiques et sociales. Cet arsenal juridique comprend notamment :

- Loi relative à la prévention et à la répression de l'usage et de trafic de drogues.
- Loi relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
- Loi relative à la prévention et à la lutte contre la corruption.
- Nouveau code de procédures pénales (Benhalla, 2018).

Il est essentiel de souligner que les lois nationales adoptées par l'Algérie s'inspirent souvent des normes et des principes énoncés dans les conventions internationales. Ainsi, parmi ces lois algériennes, on trouve :

- La loi n° 04-18 du 13 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 25 décembre 2004 relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicites de stupéfiants et de substances psychotrope.
- La loi n° 05-01 du 27 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 6 février 2005 relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
- La loi n° 06-01 du 21 Moharram 1427 correspondant au 20 février 2006 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption.
- Décret exécutif n° 07-228 du 15 Rajab 1428 correspondant au 30 juillet 2007 fixant les modalités d'octroi de l'autorisation d'utilisation de stupéfiants et de substances psychotropes à des fins médicales ou scientifiques.
- Décret exécutif n° 07-229 du 15 Rajab 1428 correspondant au 30 juillet 2007 fixant les modalités d'application de l'article 6 de la loi n° 04-18 du 13 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 25 décembre 2004 relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicites de stupéfiants et de substances psychotropes.
- Décret exécutif n° 07-230 du 15 Rajab 1428 correspondant au 30 juillet 2007 fixant les modalités de prise en charge des plantes et substances saisies ou confisquées dans le cadre de la prévention et de la répression de l'usage et du trafic illicites de stupéfiants et de substances psychotropes.
- Loi n° 23-05 du 17 Chaoual 1444 correspondant au 7 mai 2023 modifiant et complétant la loi n° 04-18 du 13 Dhou El Kaâda 1425 correspondant au 25 décembre 2004 relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicites de stupéfiants et de substances psychotropes (Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie).

Ces lois nationales fournissent un cadre juridique interne pour mettre en œuvre les engagements pris au niveau international, permettant ainsi à l'État algérien de renforcer son action contre le trafic de drogue et la consommation illicite de substances psychoactives, ainsi que leurs conséquences néfastes sur la société.

De plus, les décrets exécutifs associés à ces lois, tels que ceux qui régissent l'autorisation d'utilisation de stupéfiants à des fins médicales ou scientifiques, démontrent l'engagement de l'État à mettre en place des mesures pratiques pour contrôler et réguler l'utilisation légale de substances contrôlées. Enfin, les efforts de réforme législative, tels que

la modification et le complément de la loi n° 04-18, témoignent de la volonté continue de l'Algérie d'adapter sa législation nationale aux évolutions internationales et aux défis locaux dans la lutte contre la drogue.

Conclusion

Le sixième cours aborde les efforts législatifs contre la drogue en s'intéressant aux conventions internationales et à la législation algérienne. Après avoir exploré les principales conventions internationales qui encadrent la lutte mondiale contre les drogues, le cours se penche sur la législation algérienne, détaillant les mesures et lois en place pour contrer ce phénomène.

Ce chapitre met en lumière les stratégies légales déployées pour répondre au trafic et à la consommation de drogues. Enfin, une attention particulière est donnée à l'impact de ces textes sur la société algérienne.

Liste bibliographique

- Benhalla, M-A. (2018). *Efforts de l'Algérie pour la réduction de l'offre de la drogue.* Consulté le 1 mars 2024 sur https://www.unodc.org/documents/commissions/CND/2019/Contributions/October/Panellists/22_October/5._African_Group_Algeria.pdf
- Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie. https://onlcdt.mjustice.dz/onlcdt_fr/index.php?p=legislation